Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie

Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève

Band: 5 (1927)

Rubrik: Conservation des monuments et protection des sites

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.09.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONSERVATION DES MONUMENTS ET PROTECTION DES SITES

W. D.

Protection des sites. — Désireux de conserver les seules grèves du lac qui subsistent encore [1], le Conseil d'Etat a classé le site de *la Belotte* [2], et classera prochainement celui de la *Pointe à la bise*, près de Bellerive.

Les *affiches lumineuses* ont été l'objet d'un nouveau règlement.

Classement et conservation des monuments. — La *chapelle d'Hermance*, transformée en école communale, est classée comme monument historique; la construction prochaine d'un nouveau bâtiment scolaire permettra de restaurer cette chapelle du XVe siècle, adossée à la face orientale de l'église [3].

Le Grand Conseil ayant voté les crédits nécessaires, et la Confédération allouant un subside, les travaux de restauration du *château* de Dardagny ont été commencés conformément au projet présenté (première étape) [4].

On a effectué quelques travaux (nettoyage et fermeture des fossés) aux ruines du *château de Roillebot* [5]; discuté le projet de restauration du clocher de l'*église de Soral* [6].

Fouilles. — L'archéologue cantonal a étudié le parcours de l'*acqueduc romain* [7]; fouillé les substructions d'une *villa romaine* à Sécheron [8] dans la propriété Bartholoni-Barton, où s'élèvera le futur palais de la Société des Nations.

[1] Cf. TAVERNEY, *Les grèves des lacs dans le canton de Vaud*, Heimatschutz, XXII, 1927, p. 8 sq.

[2] P.-E. MARTIN, *A propos de la Belotte. Etude sur les grèves du lac et les lieux communaux du territoire genevois*, Zeitschrift f. schweizer. Recht, 1921.

[3] Sur la chapelle et l'église d'Hermance, J. MAYOR, *L'Eglise d'Hermance*, in L'ancienne Genève, l'art et les monuments, 1896, p. 61 sq.; la chapelle, p. 63 sq.

[4] *Genava*, IV, 1926, p. 65.

[5] Classé comme monument historique, *Genava*, I, 1923, p. 126.

[6] Id., *ibid.*, p. 127.

[7] Voir l'étude de M. L. BLONDEL, *L'aqueduc antique de Genève*, pour paraître in *Genava*, VI, 1928.

[8] Voir plus loin l'étude de M. L. BLONDEL; cf. *Genava*, IV, 1926, p. 268.